

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 478

présenté par

Mme Brenier, Mme Corneloup, M. Rémi Delatte et M. de Ganay

ARTICLE 3

À l'alinéa 68, substituer au mot :

« treizième »

le mot :

« vingt-cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impératif d'anticiper une éventuelle pénurie annoncée par plusieurs professionnels lors des auditions. Nous allons devoir y faire face et donc de détruire des embryons qui pourraient être utilisés par autrui semble problématique. Aussi, cet amendement vise à prolonger les délais proposés par le texte.